



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU  
COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

L'article 107 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation des budgets locaux.

Dorénavant, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Comptes administratifs, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera disponible sur le site internet de la ville dans un délai d'un mois après l'adoption du compte administratif.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice auquel il se rapporte. Il est obligatoire et public ; il est consultable sur simple demande à la Mairie.

Il présente les résultats comptables et doit être soumis par le Maire au Conseil Municipal avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice. Le résultat dégagé fait ensuite l'objet d'une décision d'affectation des résultats de fonctionnement.

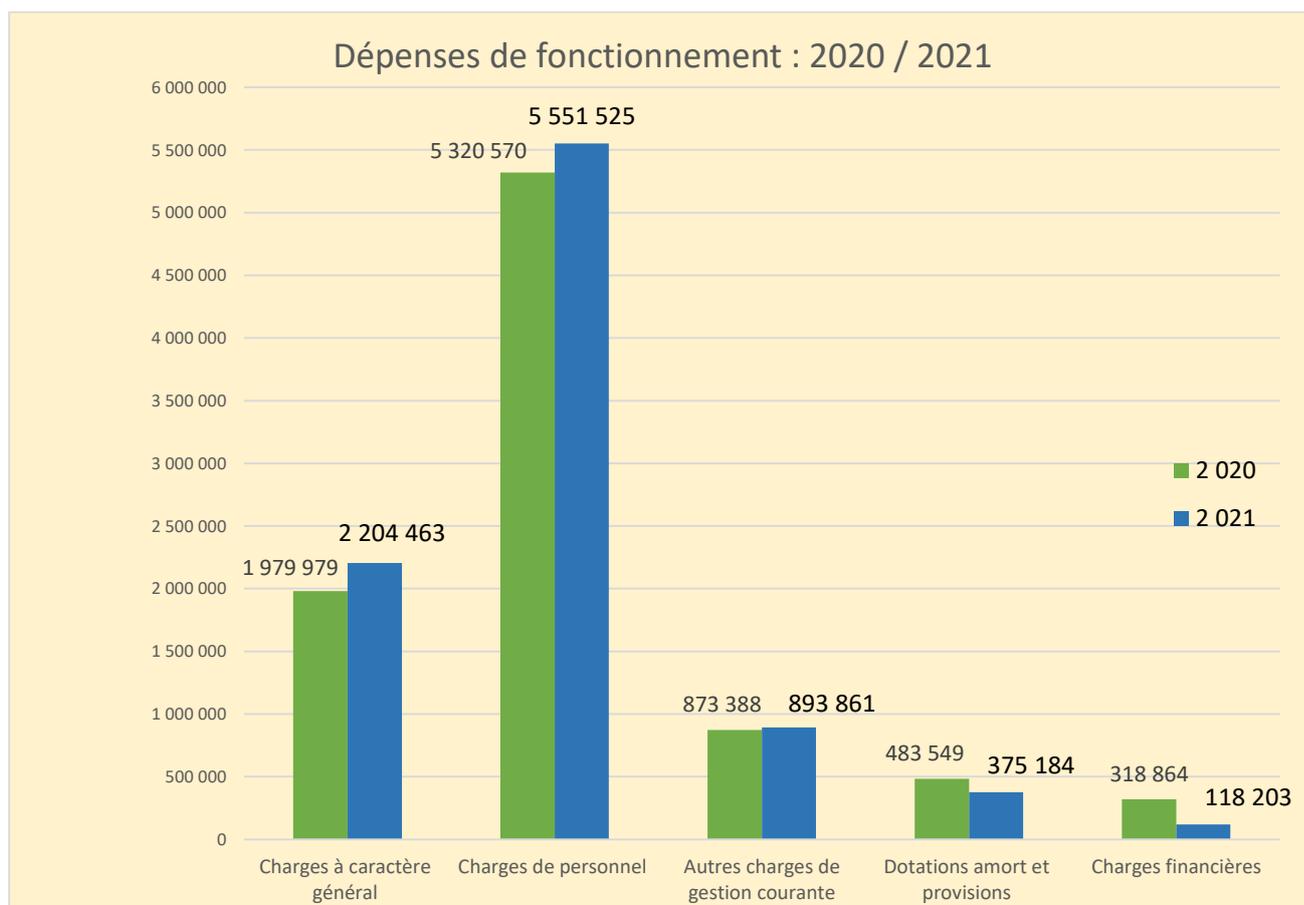
Le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion de l'année N doit être transmis au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante. Il doit concorder avec le compte administratif.

# I- LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL .

## 1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses

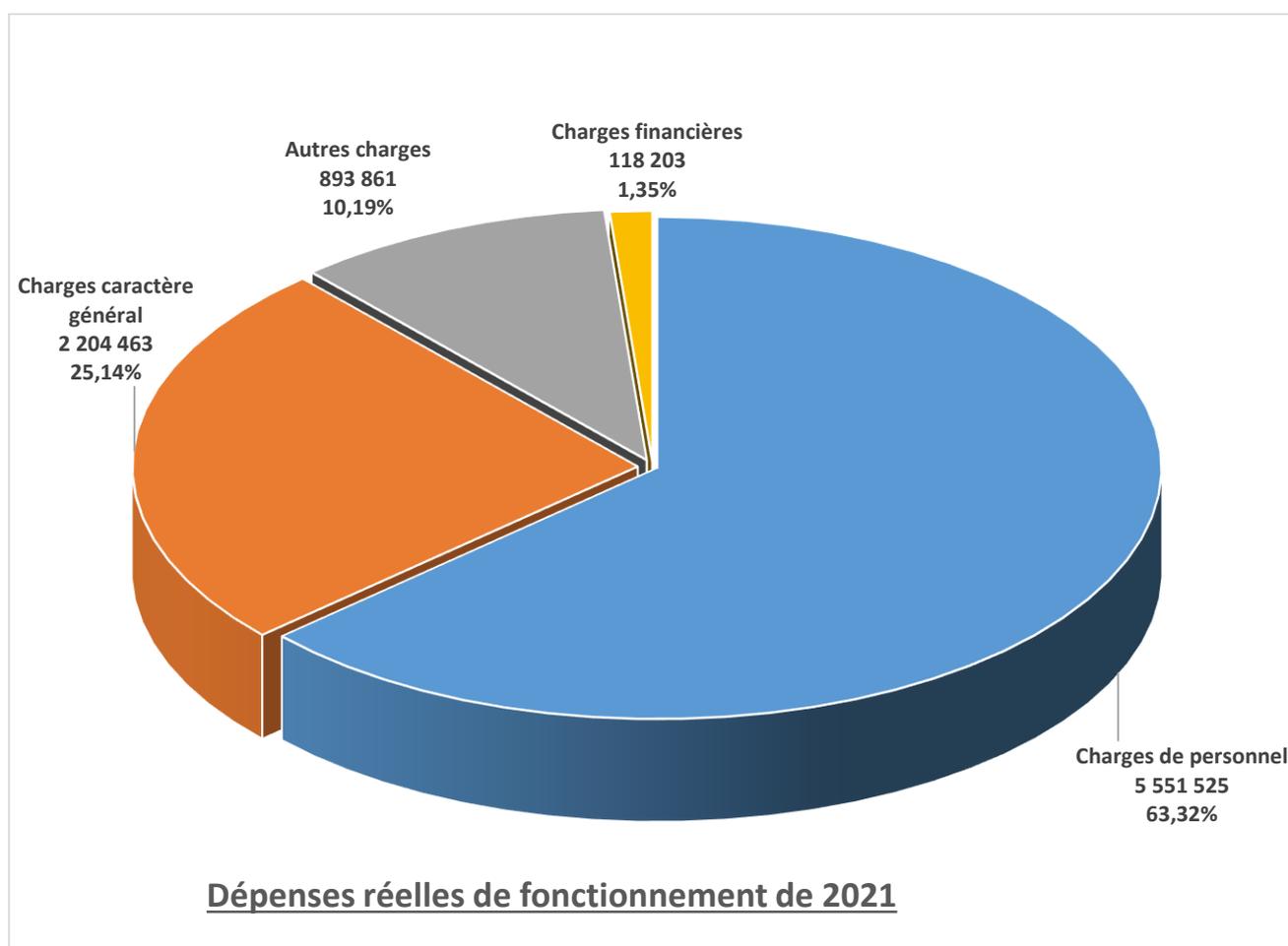
Les charges de fonctionnement augmentent de 2.1 % entre 2020 et 2021, passant de 8 976 350€ à 9 143 236€ ( hors charges exceptionnelles).



Les évolutions constatées par chapitre, de 2020 à 2021 sont les suivantes :

- O11 Charges à caractère général 11.3%
- O12 Charges de personnel 4.3%
- 65 Autres charges à caractère général 2.3%
- O42 Dotations aux amortissement et provisions - 22.4%
- 66 Charges financières - 66.9%

Répartition des charges de fonctionnement :

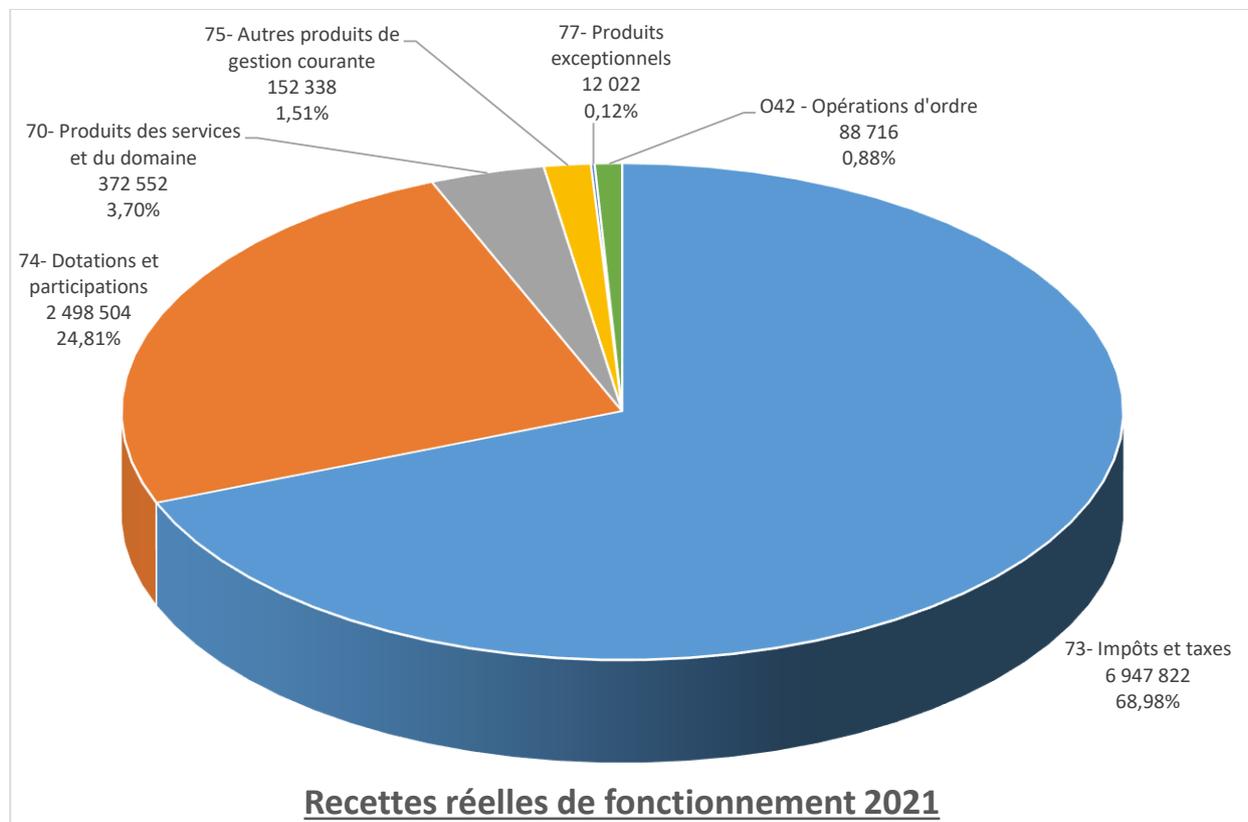


## Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) ont progressé de 6.8% entre 2020 et 2021.

Le premier poste de recettes , par ordre de grandeur est le Chapitre 73 représente 68.98% des RRF composé pour l'essentiel :

|   |             |
|---|-------------|
| - Impôts directs                                      | 4 729 624 € |
| - Attribution de compensation                         | 1 225 194€  |
| - Fonds de péréquation des ressources intercommunales | 121 356 €   |
| - Taxe de consommation finale sur l'électricité       | 251 702€    |
| - Taxe additionnelle sur les droits de mutation       | 506 869 €   |



Ensuite, les Dotations et participations - Chapitre 74, 24.81% des RRF dont :

|   |          |
|---|----------|
| - Dotation forfaitaire                                  | 701 673€ |
| - Dotation de solidarité rurale                         | 888 233€ |
| - Dotation de solidarité urbaine                        | 183 476€ |
| - Dotation nationale de péréquation                     | 253 227€ |
| - Etat-compensation des exonérations de taxes foncières | 388 675€ |

Enfin , les produits des services , du domaine et ventes - Chapitre 70 , 3.70% des RRF. il s'agit des redevances des services culturels bibliothèque et école municipale de musique , du service des sports , des prestations périscolaires , d'occupation du domaine public , des concessions de cimetière...

Les autres produits :

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 110 491€ : revenus des immeubles et des installations municipales.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 11 989€ : indemnisation des sinistres et cession de biens

Chapitre O13 – Atténuations de charges 41 846€ -remboursements sur charges de personnel.

## **2- LA SECTION D' INVESTISSEMENT**

### **Les recettes**

Elles s'élèvent à 3 700 236.72 € dont 375 184.07 € de recettes d'ordre.

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 962 870 € : Fonds de compensation de la TVA 187 616€ , la taxe d'aménagement 80 273€ et Excédent de fonctionnement capitalisé 694 981€.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 1 162 182€ : subventions de l'Etat , du Département et de la Région 625 672 €, participations d'urbanisme 536 510€.

Chapitre 16 – Emprunts 1 200 000€

O40 Opérations d'ordre entre sections 375 184€ : dotations aux amortissements 322 432 € , écritures de cessions de biens et 9 654 € d'étalement de charges 43 098€.

### **Les dépenses**

Elles s'élèvent à 4 756 256€ dont 88 716€ de dépenses d'ordre (travaux en régie et écritures de cession).

Les réalisations effectives sur 2021 sont de l'ordre de 3 996 003 € et portent principalement sur les éléments suivants :

- Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », 108 873 € répartis entre :
  - Frais de documents d'urbanisme d'études pour 7 986 € (modification simplifiée et révision générale du Plan Local d'Urbanisme),

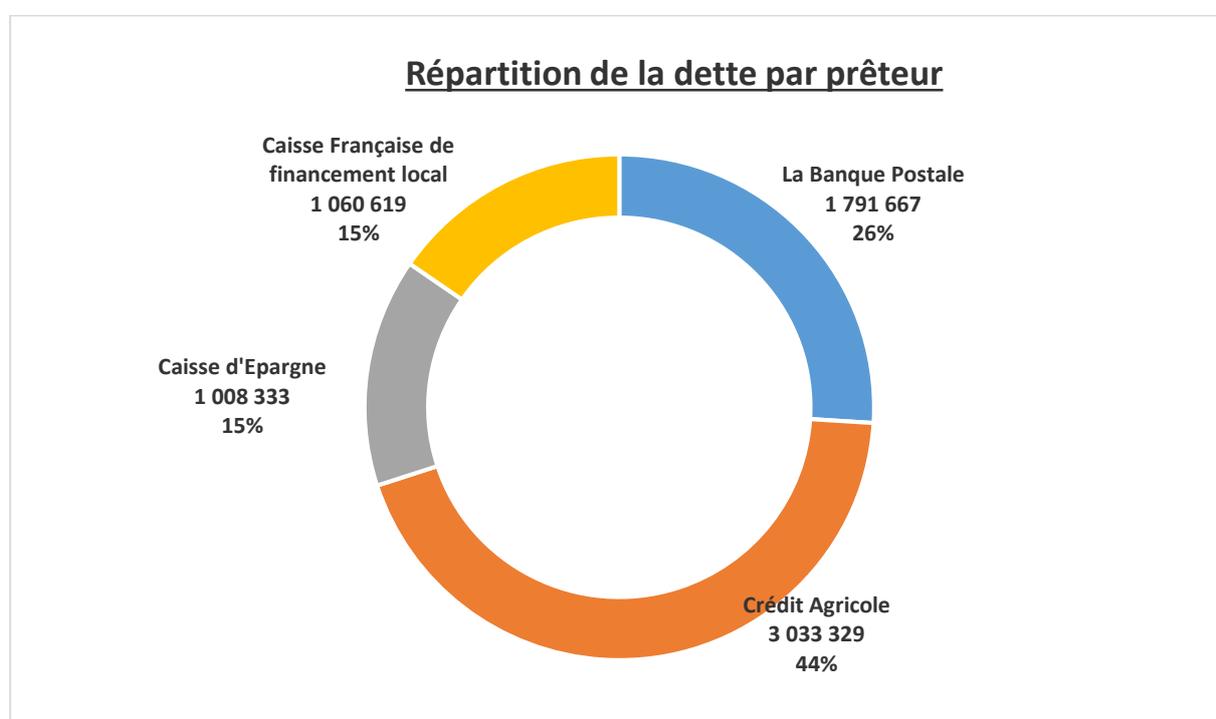
- Frais d'études pour 68 246 € (schéma directeur des eaux pluviales, schéma directeur de circulation, requalification des espaces publics en centre-ville)
  - Logiciels pour 32 641 € ,
- Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », 1 271 931 € répartis entre les principaux postes suivants :
- Bâtiments scolaires : 413 834 €, en particulier pour la sécurisation des écoles Daudet et Prévert,
  - Remplacement du système d'éclairage de l'Estagnol (y compris les mats) pour 132 546 €,
  - Acquisition de terrains bâtis pour 119 129 €, concernant le château et une partie de l'ancien « grand hôtel »,
  - Equipements de sécurité incendie et de vidéo protection pour 106 427 €,
  - Gros outillage spécialisé (tondeuse autoportée, épareuse, ...) pour 101 344 €.
- Au chapitre 23 « Immobilisations en cours », 1 134 851 € avec notamment :
- Des travaux de grosses réparations et d'aménagements dans les bâtiments pour 405 004 €, en particulier démolition de l'ilot d'Enoz, logement d'urgence situé rue Bozène, gros entretien des bâtiments patrimoniaux (église Saint-Paul, chapelle des Dominicains, château), des équipements sportifs (Estagnol) et des locaux périscolaires,
  - Des travaux de voirie, d'espaces publics et de réseaux en centre-ville (places du centre ancien, abords des Dominicains,...), dans les quartiers périphériques (Souc) et dans les quartiers en extension (Servières et Arnet) pour 729 847 €,
- 1 480 346,82 € au titre des opérations d'équipement individualisées : ilot d'Enoz, salle d'haltérophilie et de musculation, nouveaux locaux du restaurant scolaire et du service scolaire, nouvelle école maternelle J.Vilar, rénovation thermique de l'école J.Prévert, requalification du centre ancien, espace culturel J.Vilar, tribunes et espace associatif du stade de l'Estagnol.

## ENDETTEMENT

Fin 2021, l'encours de dette s'élève à 6 893 948€ .

1 200 000€ d'emprunts ont été contractés en 2021 auprès de La Banque Postale pour financer : le nouveau restaurant scolaire , l'extension du gymnase / salle d'haltérophilie et la rénovation énergétique de l'école maternelle J. Prévert . Ces emprunts seront amortis sur 25 ans au taux fixe de 0.98%.

Un autre regard sur la dette : comment se répartit l'encours par banques ?



## **RESULTATS CUMULES DE 2021 DE :**

### **1-COMMUNE**

Le résultat du Budget Principal, se décline comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Un résultat de fonctionnement excédentaire de :                      | + 2 913 596.36 €  |
| Un solde d'exécution d'investissement excédentaire de l'ordre de :   | + 46 274.79 €     |
| devant couvrir un déficit des restes à réaliser de :                 | - 1 204 135 €     |
| ramenant le besoin de financement de la section d'investissement à : | - 1 157 860.21 €. |

Cette situation financière permettra à la Commune de dégager pour le Budget 2022 un excédent reporté total après financement des restes à réaliser de l'ordre de :+ 1 755 735.36 €.

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2021 :**

Ces résultats seront inscrits dans le BP 2022 :

- Section de fonctionnement Recettes - compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 755 735€
- Section d'investissement Recettes - compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 157 861 €.

## **La capacité d'autofinancement ( CAF) .**

La capacité d'autofinancement, appelée aussi épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts. Elle permet de déterminer la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la totalité du capital de la dette.

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Encours de dette 31/12/2021        | <b>6 893 948</b>  |
| Annuité de la dette 2021           | <b>876 534</b>    |
| Recettes réelles de fonctionnement | <b>9 983 239</b>  |
| Dépenses réelles de fonctionnement | <b>8 795 006</b>  |
| Epargne brute                      | <b>1 188 202</b>  |
| Taux d'endettement                 | <b>69 %</b>       |
| Capacité de désendettement         | <b>5.8 années</b> |

## II-LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE - CASERNE DE GENDARMERIE .

Le premier exercice budgétaire du budget annexe de la caserne de gendarmerie s'est exécuté ainsi :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chapitre / libellé                                  | Dépenses          | Chapitre / libellé                               | Recettes          |
|---|-------------------|--|-------------------|
| <b>011 - Charges à caractère général</b>            | <b>10 364,00</b>  |  |                   |
| 61521 Entretien de terrains                         | 949,17            |  |                   |
| 615228 Entretien de bâtiments                       | 3 743,83          |  |                   |
| 6156- maintenance                                   | 0,00              |  |                   |
| 6161 - prime d'assurances                           | 5 671,00          |  |                   |
| <b>65 - Autres charges de gestion courante</b>      | <b>0,00</b>       | <b>752 - Autres produits de gestion courante</b> | 243 862,07        |
| <b>66 - Charges financières</b>                     | <b>182 443,37</b> | <b>758- remboursements charges courantes</b>     | 0,00              |
| 66111- Intérêts à l'échéance                        | 92 008,81         |  |                   |
| 661121 ICNE de l'exercice                           | 0,00              |  |                   |
| 661122 ICNE N-1                                     | 90 434,56         |  |                   |
| <b>022 - Dépenses imprévues</b>                     | <b>0,00</b>       |  |                   |
| <b>023 - Virement à la section d'investissement</b> | <b>0,00</b>       |  |                   |
| <b>002- Résultat reporté</b>                        |                   |  | 0,00              |
| <b>TOTAUX</b>                                       | <b>192 807,37</b> |  | <b>243 862,07</b> |

### SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chapitre / libellé                           | Dépenses         | Chapitre / libellé                             | Recettes    |
|--|------------------|--|-------------|
| 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé |                  |  |             |
| 16- Emprunts et dettes                       | 89 956.94        | 10- Dotations fonds et réserves                | 0           |
| 2111-Terrains nus                            | 0                | 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé   |             |
| 2138-Autres constructions                    | 7 184.64         |  |             |
| 2313- construction en cours                  | 0                | O21 - Virement de la section de fonctionnement | 0           |
| 001 - Résultat reporté                       | 0                |  | 0           |
| <b>TOTAUX</b>                                | <b>97 141.58</b> |  | <b>0,00</b> |

Le résultat excédentaire de fonctionnement est de 51 054.70€

Le résultat d'investissement est déficitaire de 97 141 .58€

L'encours de la dette est de 5 167 689 €.